

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Vaccination contre la grippe aviaire A(H5N1)

Questions et réponses à l'intention
des professionnels de la santé

Juillet 2025

ÉDITION :

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca, section **Publications**

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Dépôt légal – 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-555-01387-2 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2025

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----------|
| CONTEXTE | 1 |
| GÉNÉRALITÉS | 1 |
| 1. Est-ce que tous les travailleurs avicoles sont ciblés par la vaccination contre la grippe aviaire?..... | 1 |
| 2. Quelle souche est incluse dans le vaccin contre la grippe aviaire A(H5N1)?..... | 1 |
| 3. En quoi consiste l'adjuvant utilisé avec le vaccin contre la grippe aviaire A(H5N1)? | 1 |
| 4. Quelle est la durée de protection conférée par les vaccins contre la grippe aviaire? | 2 |
| 5. Quelles sont les astuces lors de la reconstitution du vaccin contre la grippe aviaire afin d'obtenir les 10 doses de 0,5 ml? | 2 |
| SITUATIONS PARTICULIÈRES | 2 |
| 6. Que faire si une dose de vaccin contre la grippe aviaire a été administrée à une personne enceinte? | 2 |
| 7. Est-ce qu'il est sécuritaire d'administrer le vaccin contre la grippe aviaire A(H5N1) si la personne a déjà eu une infection confirmée au virus influenza aviaire A(H5N1) par test d'amplification des acides nucléiques (TAAN) ou culture virale?..... | 2 |
| 8. Que faire si la campagne de vaccination contre les infections respiratoires à l'automne a débuté et que la personne doit recevoir sa deuxième dose de vaccin contre la grippe aviaire A(H5N1)? | 2 |

CONTEXTE

À la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a produit, en mai 2025, un avis sur la [Stratégie d'utilisation des doses de vaccins contre l'influenza A\(H5N1\) au Québec](#).

Ce document vise à répondre aux questions des vaccinateurs sur le programme de vaccination contre la grippe aviaire A(H5N1).

Le [Protocole d'immunisation du Québec](#) (PIQ) demeure la référence en matière de vaccination et devrait être consulté pour tout complément d'information. Le PIQ peut être consulté en ligne sur le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux.

GÉNÉRALITÉS

1. Est-ce que tous les travailleurs avicoles sont ciblés par la vaccination contre la grippe aviaire?

Non. Les travailleurs ciblés par la vaccination sont ceux ayant une probabilité élevée d'exposition fréquente et intense à des oiseaux sauvages ou domestiques potentiellement infectés par le virus de l'influenza aviaire A(H5N1). Pour plus d'information sur les indications de vaccination, référez-vous au PIQ, à la section Vaccin [Inf aviaire A\(H5N1\), Indications](#).

2. Quelle souche est incluse dans le vaccin contre la grippe aviaire A(H5N1)?

Une seule souche H5N1 est incluse dans le vaccin contre la grippe aviaire A(H5N1), soit : A/American wigeon/South Carolina/22-000345-001/2021 (H5N1), de clade 2.3.4.4b.

3. En quoi consiste l'adjuvant utilisé avec le vaccin contre la grippe aviaire A(H5N1)?

Il s'agit d'un produit qui se nomme AS03 qui a été utilisé dans le vaccin Arepanrix H1N1 en 2009. Cet adjuvant de type « émulsion huile dans l'eau » est composé :

- de tocophérol (vitamine E), une vitamine essentielle au bon fonctionnement de l'organisme;
- de squalène, un lipide produit naturellement dans l'organisme (il est un intermédiaire essentiel dans la fabrication du cholestérol et de la vitamine D);
- de polysorbate 80, un produit présent dans de nombreux vaccins et médicaments afin d'en conserver l'homogénéité.

Le mécanisme d'action de l'adjuvant est de stimuler la réponse immunitaire en facilitant le transfert de l'antigène par les cellules présentatrices d'antigènes (dont les cellules dendritiques) vers les cellules lymphocytes B et T des ganglions régionaux, responsables de la réponse humorale et cellulaire. Son action est locale (site d'administration) et il est complètement éliminé de l'organisme en 72 heures.

4. Quelle est la durée de protection conférée par les vaccins contre la grippe aviaire?

La durée de protection conférée par le vaccin est inconnue.

5. Quelles sont les astuces lors de la reconstitution du vaccin contre la grippe aviaire afin d'obtenir les 10 doses de 0,5 ml?

Voici certaines astuces afin de s'assurer d'obtenir 10 doses de 0,5 ml dans une même fiole de vaccin reconstitué :

- utiliser l'adjuvant provenant du même emballage que le vaccin;
- aspirer tout le contenu de la fiole d'adjuvant en tenant la fiole à l'envers;
- injecter l'adjuvant dans la fiole de l'antigène;
- agiter délicatement par inversion la fiole de vaccin reconstitué avant le prélèvement de chaque dose.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

6. Que faire si une dose de vaccin contre la grippe aviaire a été administrée à une personne enceinte?

Aucune intervention n'est requise. Toutefois, s'il s'agissait de la première dose de vaccin, la deuxième dose devrait être administrée après l'accouchement.

7. Est-ce qu'il est sécuritaire d'administrer le vaccin contre la grippe aviaire A(H5N1) si la personne a déjà eu une infection confirmée au virus influenza aviaire A(H5N1) par test d'amplification des acides nucléiques (TAAN) ou culture virale?

Oui. Il n'y a pas de risque accru à administrer le vaccin à une personne déjà immune. Les [précautions du PIQ](#) s'appliquent, c'est-à-dire que le vaccin contre la grippe aviaire A(H5N1) peut être administré dès la fin de l'épisode aigu de la maladie.

8. Que faire si la campagne de vaccination contre les infections respiratoires à l'automne a débuté et que la personne doit recevoir sa deuxième dose de vaccin contre la grippe aviaire A(H5N1)?

L'intervalle recommandé est de 6 semaines entre un vaccin contre la grippe aviaire A(H5N1) et un autre vaccin. Toutefois, un intervalle plus court peut être appliqué si l'administration d'un vaccin est nécessaire à un moment déterminé (ex. : prophylaxie postexposition, vaccination saisonnière contre la grippe).

